

NOGUÈRES

Les marquis de Gassion seigneurs et abbés laïques de Noguères



L'abbaye laïque de Noguères est très ancienne. Les abbés avaient statut de domengers et possédaient dans ce lieu une maison noble, recensée en 1385. « L'abat de Noguères » avait participé à l'ost de Gaston Fébus en 1376.

Il est probable que l'abbaye a été l'objet de nombreuses ventes, comme cela se passait pour toutes les petites seigneuries. Aucune trace de ses propriétaires n'a été retrouvée dans les archives avant qu'elle ne parvienne dans les mains de Pierre de Gassion, au 17^{ème} siècle.

A cette date, ce dernier se dit aussi seigneur juridictionnel de Noguères.

Ce ne sont pas là ses seuls titres ni ses seuls biens :

« Haut et puissant seigneur messire Pierre de Gassion, est chevalier, marquis de Gassion, vicomte de Montboyer, baron de Camou, seigneur d'Audaux, de Marsan, de Narp, Oriule et Ossens avec leur justice, il possède les dîmes entières de ladite paroisse d'Ossens et de celle de Castetbon et Bugnein, la seigneurie de Méritein, de Rontignon, des châteaux de St Vincent, de St martin de Salies et d'autres places ... Il est, conseiller du roi en ses conseils et président à mortier au parlement de Navarre à la suite du décès de son père.

La famille de Gassion originaire d'Oloron, où l'ancêtre Arnauton était marchand.

Plusieurs membres de cette nombreuse famille se sont distingués auprès des rois de Navarre, pour des services rendus, à la guerre ou dans des affaires plus délicates, comme les négociations pour la libération d'Henry II, fait prisonnier à Pavie. Services récompensés par des emplois ou des titres, comme celui de président du parlement de Navarre qui échut à plusieurs générations de Gassion. Parmi celles-ci, il y eut aussi de valeureux hommes de guerre.

La presque totalité de ses biens lui proviennent de son père Jean de Gassion.

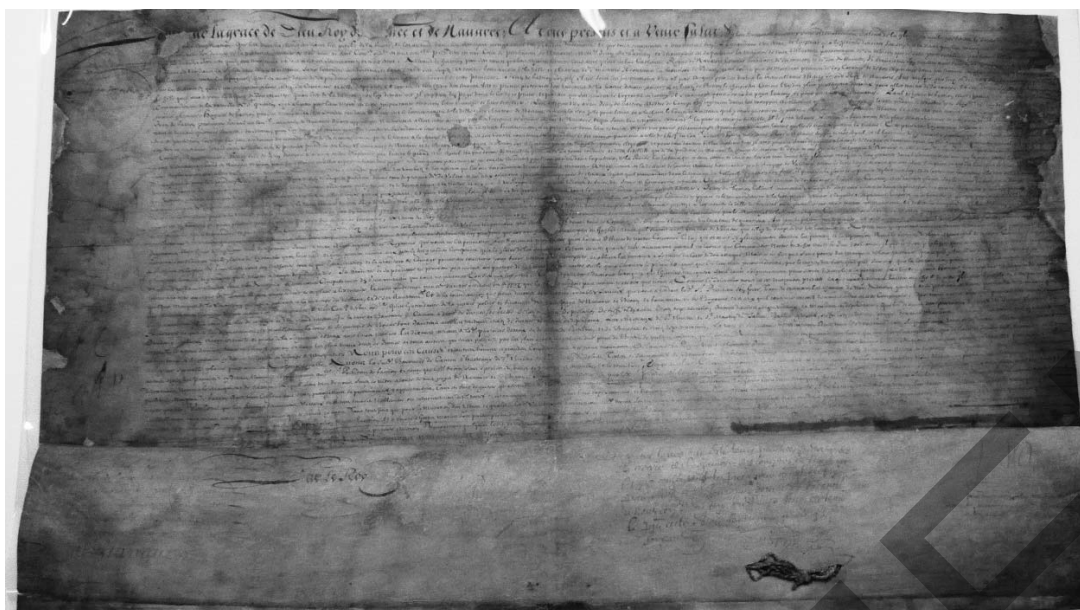
Ce fils de bourgeois, né à Pau en 1596, avait, grâce à la recommandation d'Henry IV, fait ses études au collège protestant d'Orthez.

En 1626, il obtient la charge d'avocat général près la cour du parlement de Navarre. En 1631, après le décès de son père, il obtient celle de président, succédant dans cette charge à son père et à son grand-père et il est ensuite nommé intendant de justice, police et finances en Béarn et Navarre. Il est aussi « gouverneur de Bayonne, Bas-Armagnac, Rivière-Basse, Bigorre et autres terres de l'ancien domaine ».

Il cumule les titres et accumule la richesse, et se crée une réputation de parcimonie et même d'avarice. Héritier de son frère le maréchal de Gassion, il réclame aux Etats de Béarn, la somme de 83 000 livres que le pays devait à ce dernier. C'est lui qui achète des terrains et fait construire son imposant hôtel à Pau, non loin du château. C'est lui qui achète de 1649 à 1662, les seigneuries et abbayes dont héritera son fils Pierre.

En 1648, un arrêt du conseil du roi avait confirmé ses droits sur ses domaines de Salies et avait érigé en baronnie, à son profit, la seigneurie de Camou au pays de Mixe.

Et c'est en 1660, que Louis XIV « unit et incorpora la baronnie de Camou à plusieurs seigneuries appartenant à Jean de Gassion et créa en sa faveur le marquisat de Gassion. »



Parchemin signé du roi, établissant le marquisat de Gassion (E980).

Bien que les marquis aient d'autres seigneuries et souvent plus importantes, ces derniers ne semblent pas négliger celle de Noguères, ni celle de Mourenx voisine. Ils assument le juspatronat, présentent des curés quand les cures sont vacantes. Les deux cures sont le plus souvent desservies par le même curé. Ils nomment jurat et bayle dans les deux seigneuries qui sont juridictionnelles.

En 1684, Pierre, fait le dénombrement de l'abbaye et la seigneurie de Noguères.

Le marquis semble prendre à cœur son rôle de patron laïc, d'autant qu'avec son épouse Madeleine de Colbert, il s'investit très fort pour la conversion des anciens huguenots. Ainsi peut-on lire, dans l'Armorial de Béarn de Dufau de Maluquer cette citation :

« en 1685, après la Révocation de l'Edit de Nantes, le président Pierre de Gassion aidé de Magdeleine de Colbert du Terron sa femme, prit une part des plus actives aux conversions qui eurent lieu en Béarn, surtout à Salies où, soutenu par huit compagnies de dragons, il ramena à la religion catholique, en quelques jours, cette ville qui ne comptait presque que des protestants... ».

A-t-il suivi, l'exemple de son père dont l'accession au titre de marquis avait probablement été une récompense pour ce même genre de service rendu au souverain à qui cette affaire tenait tant à cœur ?

Pierre meurt à Mourenx en 1707 et y est inhumé. C'est le curé Pierre de Pédemont qu'il y avait présenté, qui célèbre les obsèques.

Quelques actes ont été conservés concernant le droit de juspatronat sur la cure de Noguères exercé par les marquis successifs.

1703 - C'est à Pierre, abbé laïc de Mourenx et de Noguères, que Dominique Lartigue, curé de Mourenx et de Noguères, remet, par jurat interposé, sa démission de la cure de Mourenx « *pour pouvoir mieux se consacrer à celle de St Laurent de Noguères* ».

1718 - Jean marquis de Gassion et Dallhuye, retenu aux armées, a donné procuration à sa mère, dame Magdelaine de Colbert la marquise douairière, pour la présentation à la cure de Mourenx du curé Jean de Bois, l'ancien curé Pallassar étant décédé.

En 1727 - Jean de Pordegen, jurat rédige le procès-verbal de la mise en possession de la cure de St Laurent du prêtre Jean de Sarthou. Ce dernier a été présenté par « le haut et puissant seigneur, messire Jean de Gassion, marquis de Gassion et Dalluy, maréchal de camp des armées du roi, seigneur et abbé laïque dudit lieu de Noguères.... ».

En 1752, lettre de foi et hommage de dame Jeanne de Gassion, comtesse de Peyre, résidente à Paris pour raison de la seigneurie d'Audaux, Marsain et Conques, châteaux de St Vincent et de St Martin de Salies, la dîme et juspatronat des deux cures, de la directe, fiefs, moulin et autres droits en dépendant, les maisons nobles de St Pée et de Soulenx et leurs dépendances, situées en ladite ville, fiefs et droits en dépendant, la dîme de Ramous, ensemble la seigneurie dudit lieu, acquise du roy, la dîme de Bordes et trescoig, de l'hospital d'Orion, ensemble les fiefs desdits Bordes et Trescoig, acquis du roy, la seigneurie de St Gladie, en sa partie, la seigneurie d'Ossens, la seigneurie de Narp, la seigneurie et abbaye de Castetbon, acquise du roy, la seigneurie d'Orriule, la seigneurie de Méritein, la seigneurie d'Os, fiefs de Pardies et autres lieux circomvoisins, acquis du roy, les seigneuries de Mourenx et Noguères et dîme de Marsillon, la seigneurie d'Arbus, la seigneurie d'Artiguelouve en sa partie, la maison noble appelée Gerbais, autrement Gendron, située à Pau, la seigneurie de Bonnefont d'Abitain, la seigneurie de St Martin, l'abbaye de Bugnein et la seigneurie dudit lieu, acquise du roy, avec entrée aux Etats généraux de Béarn pour la meilleure partie desdites seigneuries et maisons nobles. (ADPA - B 5492, folio 10 v°).

En 1756 - le 25 mai, dame Jeanne de Gassion, marquis de Gassion et comtesse de Peyre a présenté et nommé à la cure de St Laurent, Jean-Pierre Coustette, en remplacement du curé Sarthou décédé.

184
En suite la seigneurie de Noguères

1. Premièrement Je possède la maison noble abbatiale. Contenant en une maison - grange l'atours jusins terre labourables - joignant ceux contenant le tout ceux appartenant à ceux de Jean du Grig dit Sabater du Midy avec terre de Cicille de l'annau d'occident avec la Rue Publique et du septentrion avec terre de Jean de Forcade de Noguères
2. Item Comme abbé j'ay droit de juspatronat et presentation a la Cure de Noguères
3. Item En lad. qualité l'abbé j'ay droit et possession de prendre et percevoir Annuellement en quant de dixme au terroir de Noguères et parson appelle Manes de tous et Chacuns les frucht Comme sont Froment Blé Seigle avoine orge fave Millet et Milloq lin Comme - aully du vin Aigneau Chourcaux pourcaux dont Pourrais ayons laquelle dixme se paye a raison de dix pour un,
4. Item Je possède Noblement audit lieu de Noguères un Moulin a six Meules basty sur leau apellé Sabayse Canal fraissieres. qui a droit de Banalite' sur les ha. de Noguères,

Dénombrement de la seigneurie et l'abbaye de Noguères par le marquis de Gassion en 1684.

Sources : ADPA - série G 290- 295

Série B 672 E 980

L'Armorial de Béarn - Dufau de Maluquer

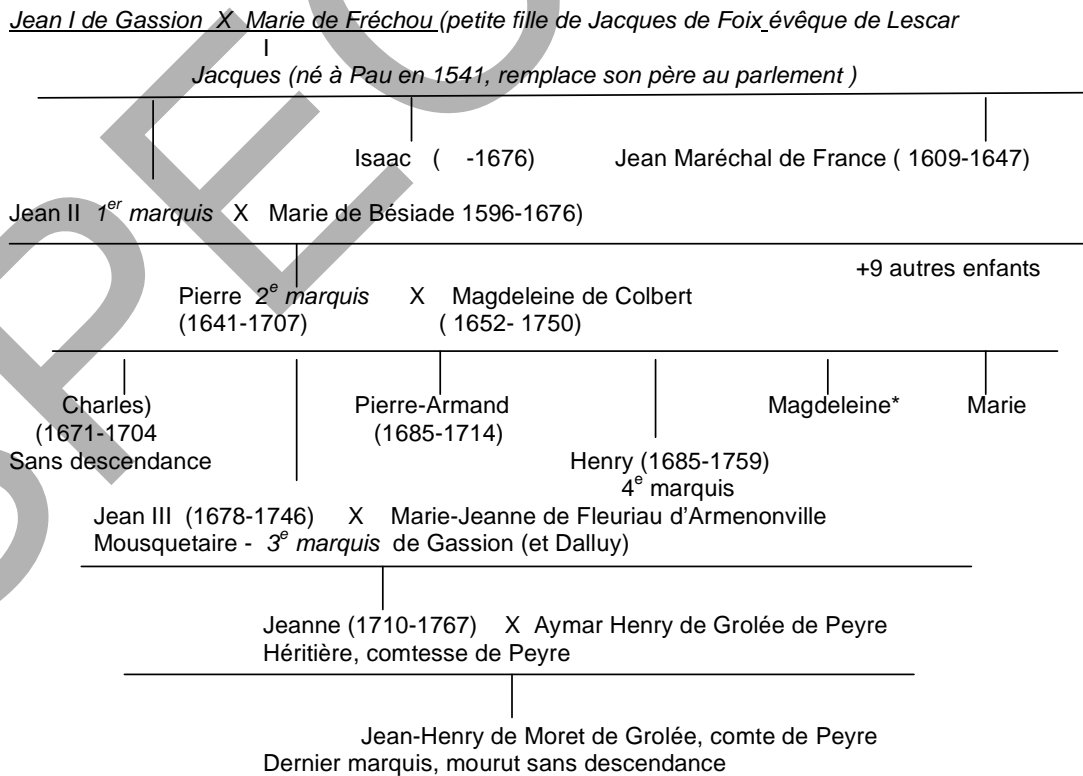
... d'indivision en la ...
 à défaut de notaire apostolique ...
 M. Dominique Lartigue prêtre ...
 Laurent de noqueux et de Celle de ...
 au Diocèse de Lescar lequel parlant par la vertu du proc.
 acte à Haut & Buisant Seigneur meslord prier.
 Marquis De Gassion Seigneur de paron Laque de ...
 Cure S. Magdelene de mourenx ; à cet que de trouvant
 sur charge de la Cure de mourenx et de l'ant conner
 tous les Soins à Celle de S. Laurent de noqueux et de
 Pétermité à le Departir sous le bon plaisir dui Seigneur
 Marquis De Gassion Baron Laque et de montigneur
 Leueque De Lescar et le Departir et le Demes de la d.
 Cure S. Magdelene de mourenx afin qu'il plaise au m.
 Seigneur Marquis De Gassion de nommer de présenter
 En autre personne suffisente et Capable et la faire pour
 voir du filtre à ce requis et necessaire De quy led. S.
 Lartigue a requis de moy jurat susdit le pré-acte
 que Je Luy ay accordé pour estre rapporté en main du
 no. apostolique fait à noqueux le vingt et troisieme
 Du mois de May 1703 et nomme Pierre de Chouet
 Arquier et Jacques de Hautier qui ont signé avec moi le jour

Démision en 1703 du curé Lartigue.

Le quatorze du Mois de Mars Milles Sept Cent
 dix huit devant moi au lieu de Moutrenx Diocèse
 de Lescar Et au deuant de l'eglise paroisiale
 Madeleine sur lieu par deuant moi Jean Pierre
 de Larang de la ville de Lescar Et Jean
 proucurator Notre Dame Noblesse Royal Et apostolique
 de par deuant. Notant expés joints au pré-acte
 et le plus de les avoir. Ben plusieurs de temons
 bar nommez. A cet Constitui Par la forme
 M. Jean de Bois Juri de la ville de Lescar lequel
 a pris le requis moi. noisive de le m.
 proucurator en la possession de celle actuelle
 Corjoelle de la Cure vaquante par le décès
 de M. Pierre de pallasar de mes Amis
 le possible proucurator de la Cure a la quelle
 Je a cet Nomme par haut le proucurator
 dame Magdelaine de Colbert veuve de haut
 le proucurator Arquier Messire Pierre Marquis
 de Genioy proucurator a Moutrenx au parlement de
 Bourdeaux proucurator Arquier et en l'acte joint
 proucurator de haut le proucurator Arquier
 Jean Marquis de Genioy son fils Arquier de
 armée du roy Colonel du Regiment de Navarre
 par a par sur. au. de nomination date a
 fait le 12 mars 1718. Notem de M. de Gassion

1718, installation, du curé de Bois nommé par Magdeleine de Colbert, procuratrice de son fils Jean.

--- Généalogie des Marquis de Gassion ---



* Madeleine épousa Me Armand-Jean de Monein, seigneur de Domezain, Beyrie, Barcus, Armendeux, Masparaute, Caresse, comte de Troisvilles, vicomte de Tardets, baron de Montory et de Gayrosse....

Les Talleyrand- Périgord héritèrent des biens de la branche des marquis de Gassion

LE VILLAGE D'OS

Le nouveau chemin d'Orthez à Oloron

En 1770 le projet d'une route permettant de relier de façon plus facile Orthez à Oloron, en passant par les bourgs de Lagor et de Monein, prend forme, jusque-là on passait par Maslacq, le haut du coteau entre Lagor et Sauvelade, rejoignant ensuite Lucq de Béarn et enfin Oloron.

Cette nouvelle route sera par la suite connue sous le nom de départementale N°9.

Chaque commune doit financer la portion passant par son territoire, pour Os la route passe en limite Sud et sur cette portion, elle est à la charge de Lagor et d'Os.

La longueur de route à charge du village d'Os est estimée 122 toises, soit environ 250 mètres. Les devis ont été transmis à chaque communauté, le 26 mars 1771, les jurats d'Os, ont décidé après avoir réuni la communauté, de mettre ce travail à l'entreprise, c'est Labourdette dit Grigt de Lagor, qui emporte ce marché pour la somme de cinq cent trente livres, à charge pour lui d'en faire l'empierrement, la communauté afin de parvenir à réunir ce financement, décide de vendre certaines lisières et recoins de terres communales, parmi les moins utiles.

Ces ventes seront faites au plus offrant et dernier enchérisseur.

Le 6 avril, le choix des terrains mis à la vente est fait, ce sont :

1) Un terrain chargé de ronces et d'épines, de contenance de trois quarts d'arpents « environ 3 000 mètres carrés », situé au quartier dit La Saligue grosse, à la limite d'Os et Abidos.

2) Au même quartier, le long du canal du moulin d'Abidos, un autre lopin de terre inculte, de contenance d'un quart d'arpent et dix-huit escats « environ 1 330 mètres carrés ».

3) Un autre lopin de terre inculte, le long de la maison de Sombielle, contenant 20 escats « environ 510 mètres carrés ».

4) Un autre lopin de terre de contenance de 18 escats « environ 480 mètres carrés », situés le long de la maison et du pré de Manaut dit Hau et du chemin public.

5) Une pièce de terre et bois, contenant trois quarts d'arpent « environ 3 000 mètres carrés », situé au quartier appelé Manobres et enfin 5 petites parties de fonds communs qui ont été laissées sur le territoire d'Os par la direction de la nouvelle route de Monein à Orthez.

Dès le 21 avril, pendant trois dimanches à la sortie de la messe la publication de la vente sera faite, afin que chacun le sache, ceci par Lafore, garde d'Os. La vente finalement est faite le 6 mai 1771.

Pour le 1^{er} lot, Pierre Manaud dit Domecq, d'Os en offre 120 livres, avec le droit de le clôturer et personne ne fait de surenchère.

Pour le 2^{ème} lot, Pierre Manaud dit Domec est de nouveau adjudicataire et offre la somme de 37 livres et dix sols, ceci avec le droit de clôturer le terrain, personne ne surenchérit.

Pour le 3^{ème} lot, situé le long de la maison Sombielle, Bernard Sombielle, en offre avec droit de le clôture, le somme de 45 livres, personne n'ayant surenchérit, est interpellé, car ne sait pas signer.

Pour le 4^{ème} lot, situé le long de la maison et pré de Manaud dit Hau, l'offre vient de Pierre Manaud dit Hau, soit 50 livres, avec le droit de clôture, personne n'ayant voulu surdire, est demeuré adjudicataire et a signé.

Pour le 5^{ème} lot, terre restant assujettie au pacquage de la communauté et non clôturée, André Lafore dit Proux, d'Os offre la somme de 240 livres et Jean Bordenave, d'Os offre alors 243 livres, à son tour Lafore surdit à 246 livres et Bordenave offre 250 livres, alors Lafore offre 253 livres et personne ne surenchérit, il dit que cette enchère faite autant pour lui que pour François Capulet dit Carrère d'Os, et signe le 6 mai 1771

Ensuite sont mises à la vente les cinq petites portions de route délaissées, pour cela personne n'a voulu faire d'offre et ceci reste la propriété de la communauté.

L'ensemble des enchères représente la somme de cinq cent cinq livres et dix sols, document signé par les jurats et le greffier, les jurats sont Manaud et Bordenave.

Quelques jours plus tard, le 10 mai 1771, au titre du tiercement « *surenchère* » Jean Bordenave fit une nouvelle offre supérieure de 9 livres à celle faite par André Lafore et finalement pour la somme de 262 livres le cinquième lot est adjudgé à Jean Bordenave, ceci porte la somme globale à 514 livres et dix sols.

Alors le 25 mai 1771, le surintendant Daine, autorise les jurats d'Os à disposer de la somme acquise par la vente, afin de financer les travaux de la nouvelle route Orthez à Monein et ordonne que sur cette somme, 514 livres et dix sols soit employée au paiement du prix de l'adjudication faite en faveur de Jean Labourdette dit Grigt, de Lagor pour l'empierrement et gravillonnage, qui est à la charge la Communauté d'Os.

Il est probable que ces travaux sur une route située à l'autre bout du village, derrière la Barthe, n'a pas enthousiasmé les responsables et les habitants de l'époque et pourtant ce sera un pari important sur l'avenir, car à partir de 1970, deux siècles plus tard, c'est sur cette portion de route que se fera une partie de l'extension en habitations, du village d'Os Marsillon.

La construction du pont de la Bayse

En 1773, la communauté d'Os a des projets qui lui sont propres et elle décide de construire un pont sur la Baïse, entre la communauté d'Os et celle de Mourenguets et de créer des digues qui peuvent mieux en diriger les eaux et

protéger les habitants.

Les travaux du pont, dont l'adjudicataire retenu est Pierre Barbé, de Lagor, s'élèvent à la somme de sept cent soixante-dix livres, la communauté demande l'autorisation de vendre des terres communales afin d'en réunir le financement.

Les acquéreurs payeront le prix de leur acquisition aux gardes boursiers « *trésoriers* » d'Os et de Mourenguets. De cette somme 770 livres seront réservées à la construction du pont, cette somme sera remise entre les mains des gardes boursiers des communautés d'Os et de Mourenguets et les 680 livres restantes seront pour le bien et avantage de la communauté, on voit que seule la somme nécessaire à la construction du pont, est bien encadrée par le surintendant, décision prise le 23 octobre 1773.

Les experts chargés d'estimer la valeur des terres vendues sont Jean Tambée et Pierre Jobe de la communauté d'Os et Pierre Coqué de la communauté de Mourenguets.

Ils choisissent dans le bois de la barthe 5 arpents et demi de terres incultes, terres prises le long du territoire d'Abidos, de cette terre on fera 5 lots d'un arpent, le sixième lot sera d'un demi-arpent, le géomètre étant Labourdette du village d'Abos...

Le premier lot, en limite du territoire de Lagor, touche au bois de madame d'Abidos, à terre de Joanlong d'Abidos et à terre de la communauté d'Os

Le second lot touche à terre de Joanlong et de Bordenave, les deux d'Abidos et avec terre de la communauté.

Le troisième lot touche à terre de Bordenave d'Abidos et avec terre de la communauté d'Os.

Le quatrième lot touche terre de Bordenave et terre de la communauté.

Le cinquième lot touche à terre de Bordenave et terre de la communauté d'Os.

Pour le demi-arpent de terre restante, il touche aussi à terre de Bordenave et au chemin public qui va du lieu d'Os à celui de Lagor et avec terre de la communauté d'Os.

Les trois publications d'enchères se font à Lagor et à Os, les 12, 19 et 26 septembre 1773 et la vente aux enchères a lieu le mardi 28 septembre à la maison commune d'Os, après avoir fait sonner la cloche à plusieurs reprises pour avertir les habitants, la vente a commencé.

Ces terres vendues sont situées au quartier appelé Cournets et Las Grabasserres.

La vente du premier lot, Joanlong d'Abidos en offre 200 livres, il y a surenchère de la part de Bourrasse d'Os, ce lot restera finalement à Bourrasse d'Os pour la somme de 250 livres.

La vente du second lot, touchant au premier lot, la première offre de 115 livres est faite par Manaud dit Hau d'Os, il y a plusieurs surenchères et ce lot reste à Joanlong d'Abidos pour la somme de 300 livres.

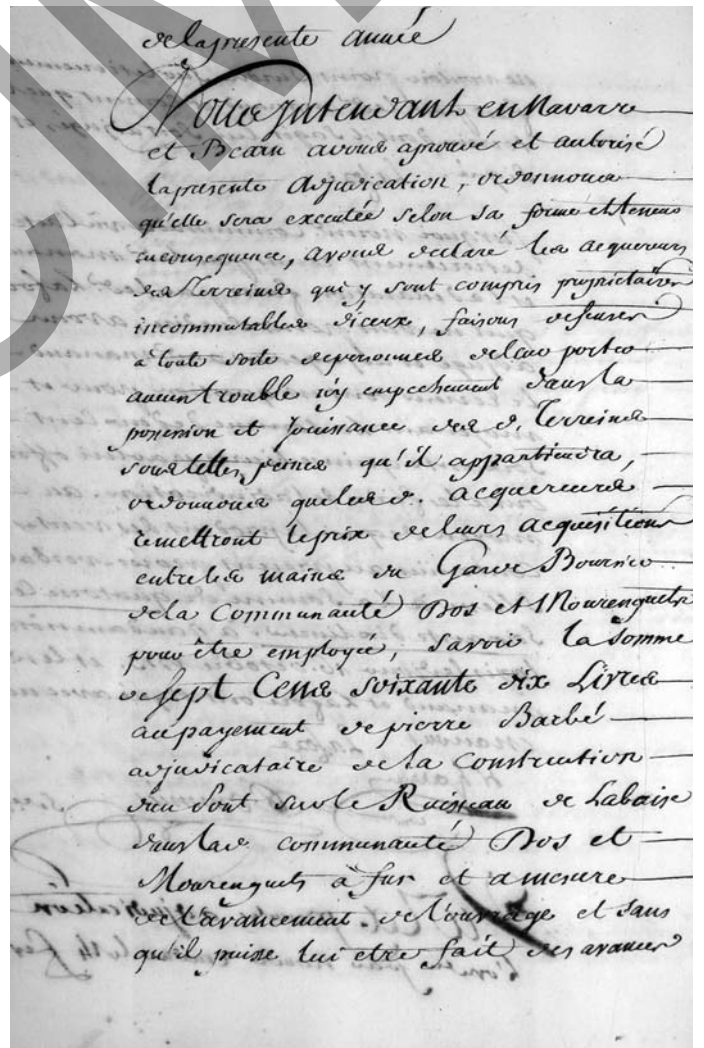
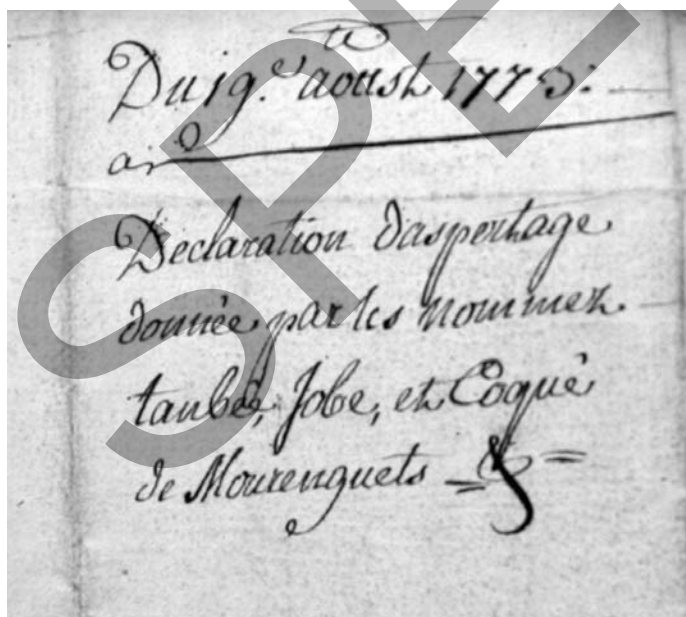
La vente du troisième lot, touchant au second lot, la première offre de 200 livres est faite par Jean Laplace d'Os, il y a plusieurs surenchères et ce lot reste à Laplace pour la somme de 300 livres.

La vente du quatrième lot, touchant au troisième lot, la première offre est faite par Pierre Jobe d'Os, pour la somme de 200 livres, il y a surenchère et le lot reste à Jobe pour la somme de 225 livres.

La vente du cinquième lot, touchant au quatrième lot, la première offre est faite par Pierre Manaut dit Hau, d'Os pour la somme de 200 livres, il y a plusieurs surenchères, ce lot reste à André Lafore dit Proux pour la somme de 260 livres.

La vente du sixième lot de demi-arpent, touchant au cinquième lot, la première offre vient de Jean Carrère dit Cassou d'Os pour la somme de 80 livres, il y a surenchère et ce lot revient finalement à André Lafore dit Proux pour la somme de 125 livres.

Les terrains désignés et arpentés seront vendus pour la somme de 1455 livres, à Os le 11 octobre 1773, mais l'affaire n'est pas terminée, car le 16 octobre 1773, Pierre Manaud dit Hau, va à Pau et dit au siège du notaire et l'informe de son désir de surenchérir l'arpent acheté 260 livres par André Lafore et il offre la somme de 275 livres, le même Lafore s'est présenté et a déclaré ne pas vouloir surenchérir et le lot est adjugé à Pierre Manaud, alors la somme globale des lots atteint 1470 livres, à Pau le 16 octobre 1773 et monsieur d'Harriet commissaire sera payé 60 livres, ceci à la charge des acquéreurs.



OZENX

Les seigneurs d'Ozenx

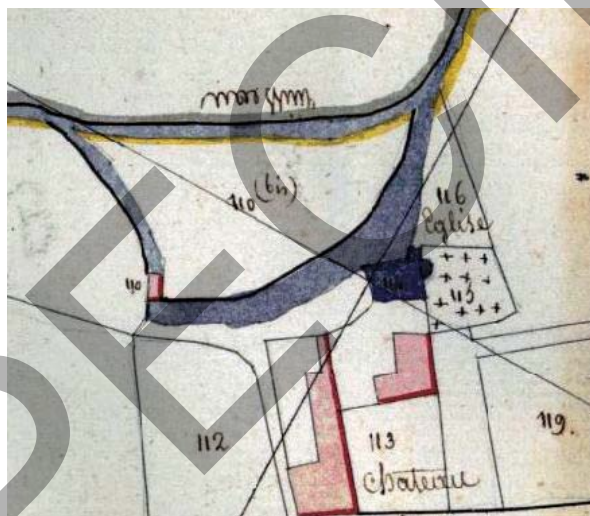
Au recensement de 1385, seules deux doménjades ont été recensées, celle de l'Abbadie et celle de Diusayde. Plus tard, apparaîtra la seigneurie juridictionnelle de Castera d'Ozenx et l'abbaye d'Ozenx, deviendra également **seigneurie juridictionnelle**.

La petite doménjature de Diusayde n'a pas laissé beaucoup de trace dans les archives jusqu'au 17^{ème} où elle est réapparue comme seigneurie juridictionnelle appartenant à David, seigneur et abbé laïc d'Ozenx qui en fit le dénombrement. (conf. Bulletin N° 3, paru en 2006).

La seigneurie de Castera d'Ozenx est mentionnée dans certains actes notariés et dans les dénombrements, mais beaucoup moins souvent que celle d'Ozenx qui semble avoir été plus longuement conservée dans la même famille. Ce qui est un fait assez rare, car les seigneuries changeaient souvent de propriétaire sous l'Ancien Régime.

Le tableau suivant récapitule chronologiquement les seigneurs respectifs des seigneuries d'Ozenx et de Castera d'Ozenx. Il ne permet pas d'affirmer la généalogie de ces seigneurs, sinon celle de leur seigneurie.

Les nombreux membres de la famille d'Ozenx cités ne sont pas tous seigneurs d'Ozenx. Les noms de ceux-ci seront écrits en gras. Dans les premiers temps ils seront seulement Abbés laïcs, la seigneurie n'apparaîtra qu'au 17^{ème} siècle. d'Ozenx vend la seigneurie de Camon.



A gauche, sur le plan cadastral ancien, l'emplacement de la vieille église d'Ozenx.



A droite, les ruines de celle-ci dans les broussailles.

Les Troisième Novembre mil^l Lxxj Le
Dénombrement sus script & baille par devant
la chambre le xxliij Janvier mil^l Lxli par
le Noble Pierre d'Arrigrand Notier Sieur de
Castera a Ute leu et public pour la premiere
fois en l'audience ordinaire du Seneschal au
Siege d'Orthez les plaids tenans, ou les biens
Dénombres sont situés Conformement a
l'Arrest de la Chambre, sans que personne
s'y soit opposé, Dequoy a esté ordonné a moy
Notaire regent le greffe dudit Seneschal de faire
Acte presens et temoins les Curials et moy
Not^{re} soubs Signe, Signe Moix Notaire

La publication, le 3 novembre 1671, du dénombrement du sieur Pierre d'Arrigrand pour la seigneurie du Castera d'Ozenx, n'a pas été contestée.

Les seigneurs abbés d'Ozenx

et ceux du Castera

Ramon Arnaud , abbé laïc d'Ozenx rend hommage à Gaston III et à sa mère Eléonore de Comminges à Castetner le vendredi après la St Vincent	1343	
Guilhem Ramon d'Ozenx reste au château d'Orthez avec Yvain	1391	
	1428	Ramon Arnaud d'Incamps est seigneur de Castera
Johan d'Ozenx est lieutenant au château de Moulins	1456	
	1459	
Jean d'Eose , abbé laïc d'Ozenx		
Bertrand d'Ozenx	1475	
n. Jean de Camon abbé laïc d'Ozenx fait son testament .. « il ordonne de vendre ses bœufs pour faire dire des messes, il laisse 60 francs à sa fille bâtarde et 4 écus à Dufour son confesseur... »	1536	Bernard Guilhem d'Abbadie et Jeanne de St Jean
Raymond de Camon seigneur de Camon et d'Ozenx Fils de Pierre épouse Marguerite de Navailles	1545	Vente de fiefs de Castera
Arnaud , abbé laïc d'Ozenx (témoin d'un contrat)	1571	
Marguerite de Navailles, dame d'Artes et d'Ozenx vend la seigneurie de Camon.	1575	
	1590	François de St Jean seigneur de Castera
A cette date apparait la branche des Ozenx-Marrimbordes de Loubieng avec Jean d'Ozenx	1638	
Dénombrement de David pour l'abbaye laïque et la seigneurie d'Ozenx, ainsi que pour la seigneurie de Diusayude	1675	Pierre Darrigrand
Abraham d'Ozenx est aussi abbé de Montestrucq. Il épouse Claire, fille de Pierre de Pédemont de Lagor	1691	
Bertrand d'Ozenx seigneur d'Ozenx est le fils des précédents, cette année là, il tue le fils du seigneur de Lassalle de Loubieng au cours d'une partie de chasse. De là commence pour lui une longue cavale et une escalade dans la violence et la démesure. (Voir ci-dessous)	1721	
La branche de Loubieng : Ozenx –Marrimbordes sera recensée à Loubieng		

Les péripéties du sieur d'Ozenx

Révélées par les arrêts de la cour de la Tournelle et les chroniques d'un contemporain, les tribulations de Bertrand seigneur d'Ozenx ressemblent à un feuilleton.

Tout a commencé le 19 septembre 1721, à Loubieng où le seigneur d'Ozenx était parti chasser en compagnie de Jean de Lesparde de Départ et de Laboudigue de Montestrucq.

Sans doute ces chasseurs se sont-ils trouvés, involontairement ou par provocation, sur le territoire du seigneur de Lassalle ; toujours est-il que les fils de ce dernier sont sortis au devant d'eux et une vive altercation les a affrontés. Il semblerait que ce soit un coup de feu du cadet de Lassalle sur le sieur d'Ozenx qui a commencé. Ce dernier a aussitôt riposté. Ses coups de fusil ont blessé l'aîné des Lassalle et tué le cadet. Quand le prévôt et la maréchaussée furent arrivés sur les lieux du crime, le sieur d'Ozenx avait pris le large ils n'ont pu emmener que ses complices et l'aîné des Lassalle qu'ils ont incarcérés pour complicité de crime de duel. La cour ne put juger le meurtrier que par contumace.

L'affaire ne faisait que commencer.

Le fugitif avait trouvé refuge à Bidache. Mais, s'ennuyant dans sa retraite il a voulu aller voir son oncle Pédemont à Lagor. Les gardes établis en raison de l'épidémie de peste, ayant voulu l'arrêter parce qu'il n'avait pas de certificat de santé, il fendit d'un coup d'épée la tête de l'un d'eux.

En 1722, il aurait engrossé une fille de Lanneplaa. Celle-ci étant morte en couche, il la fit enterrer en grande pompe dans l'église d'Ozenx, à côté du tombeau de sa mère, malgré la réprobation des parents et amis. Le prévôt ayant entendu dire qu'il était revenu au pays, envoya la maréchaussée pour perquisitionner. Au bout de huit jours il n'avait pas été trouvé.

Il revenait pourtant en Béarn. A la fin de juillet, il a fait une apparition remarquée à la fête de l'Hôpital d'Orion où après des démêlés avec Bourcq le cabaretier du lieu, « *tua ce dernier devant au vu de toute l'assistance* » La brigade d'archers dépêchée pour sa capture ne l'a pas trouvé.

Condamné par contumace pour le crime du fils de Lasalle et pour celui du cabaretier de l'hôpital d'Orion, il avait aussi tué un homme à Lille en Flandres. Il envisagea de profiter du sacre du roi (Louis XIV) à Reims, en 1723, pour aller demander sa grâce. Grâce qu'il aurait obtenue pour ces trois crimes reconnus.

Cette année-là, les archers étaient à la poursuite d'une bande de bohémiens pratiquant les vols de bestiaux dont ils faisaient trafic entre le Béarn et la Guyenne. (Le bruit avait couru que le sieur d'Ozenx s'était mis à leur tête, cela n'a pas été prouvé.) Six d'entre eux avaient été pendus à Dax. Labaig d'Ozenx et son fils, des soumis du seigneur d'Ozenx, soupçonnés de participer à ce trafic avaient alors été incarcérés à Dax, puis relâchés.

Entre temps, le procès du meurtre de Loubieng s'était terminé. Ozenx y avait été condamné à être pendu, à 4 000 livres de dommage et intérêts et aux dépens contumaciaux. En outre, il était condamné, ainsi que Lesparde reconnu son complice, à cinq cents heures pour des prières pour l'âme de feu Lasalle.

La grâce du roi était assortie d'une obligation de service au roi dans la marine.

Le sieur d'Ozenx a affirmé avoir obtenu les grâces du roi et être venu à Ozenx en permission pour y passer quelques jours. Le 26 novembre 1723, accompagné de Lafleur un bohémien et de deux bohémiennes, il a attaqué la famille Labaig, ses soumis :

« Il en a fait un carnage affreux. Le père a eu la main coupée, près le poignet, l'oreille emportée et tout par terre. Le fils et le père ont reçu 25 ou 26 coups de sabre. Tout le reste de la famille, mère, filles et garçons sont aussi maltraités de coups que ledit Ozenx avec les bohémiens leur ont donnés. Le père a perdu la main, l'oreille, le fils a eu la joue coupée qu'il a fallu recoudre et de trois doigts a perdu 2 phalanges ».

Poursuivi par Labaig pour ces méfaits et par la dame de Lassalle qui attendait le paiement des dommages auxquels il avait été condamné, il se retrouve en prison à Pau. Là, il arrive à soudoyer le concierge qui lui permettait de sortir chaque jour. Enhardi par cette facilité, le 2 avril 1724, il organise une mascarade et s'introduit avec cette troupe masquée chez le président de Cazaux où un bal était organisé. Il y mena un tel tapage que la maréchaussée y fut appelée. Mais d'Ozenx soupçonnant qu'il avait pu être reconnu, malgré son masque, jugea plus prudent de ne pas rentrer dans sa prison et commença une nouvelle cavale.

Après ce dernier esclandre :

« Le roi lui retira les grâces qu'il lui avait accordées et le parlement prit un arrêt selon lequel Ozenx devait être pris mort ou vif et défense à quiconque de l'aider sous peine de mort. Il fut jugé pour son attaque chez Labaig et condamné à 6 000 livres de réparation et à être exilé. Mais il est probable qu'il s'était déjà embarqué à Bayonne pour les îles d'Amérique ».

Après la Révolution, l'abbaye et seigneurie d'Ozenx fut vendue. La famille Leclercq en a été propriétaire. C'est probablement à cette époque que le château actuel fut construit, un peu plus éloigné du ruisseau.

Léon Bérard, homme politique qui fut député des Basses Pyrénées, ministre de l'Instruction Publique et garde des sceaux, a également possédé cette propriété et y a résidé.

Sources : ADPA - Série B et GSérie 2 J - Fonds Batcave

SAINTE SUZANNE

Maison noble de Baure

En 1385, sous Fébus, la maison de Baure est répertoriée comme noble dans le dénombrement de la vicomté de Béarn. Depuis quand existe-t-elle ? Ste Suzanne, dépendant de l'abbaye de Sordes, cette maison a probablement été créée par cette très puissante abbaye.

On la retrouve en 1538, propriété de Pénarnaud de Baure dans le dénombrement du Vicomte de Béarn Henri II d'Albret [marié en 1527 avec Marguerite, sœur de François 1^{er} roi de France de 1515 à 1547]. Son bien échoit à son fils Jean de Baure. « *Le 14 août 1569, le lendemain de la reddition de la ville d'Orthez aux troupes de Montgomery, lieutenant général des troupes protestantes de Jeanne d'Albret et le comte de Grammont représentant les catholiques se réunirent au château de Baure pour conférer sur les intérêts du pays. Ils ne purent s'entendre et se séparèrent l'un pour aller à Pau et l'autre à Bidache* » (ADPA : 1 J 46) Son héritière Anne de Baure épouse en 1573 Jean de Navailles (Henri III d'Albret roi de Navarre et vicomte de Béarn de 1572 à 1610 (futur Henri IV roi de France de 1589 à 1610)).

Leur fils François de Navailles vend Baure en 1644 à Daniel de Brosser. Son fils Jean-Pierre l'offre en dot à sa fille Catherine-Aimée lors de son mariage avec Pierre de Forcade en 1678. (ADPA : B 916) (Louis XIV roi de France de 1643 à 1715). On connaît parfaitement les possessions et droits de la seigneurie de Baure grâce au dénombrement de 1683 avoué par Pierre de Forcade. (ADPA : B 914).

Catherine-Aimée donne à son mari Pierre de Forcade deux filles: Jeanne et Anne. L'aînée Jeanne convole en 1694 avec Jean-Baptiste Lapuyade et leur fille Marie hérite du château.

Anne, la cadette, épouse, en 1703, Pierre (I) Faget issu d'une famille protestante. Leur fils,



Château de Baure.

prénommé Pierre (II), comme son père, acquiert la noble propriété de sa cousine Marie Lapuyade couverte de dettes en 1759. Pierre (II) Faget de Baure marie Jeanne Capuran. Ils ont deux enfants: Jacques-Jean et Jeanne qui seront élevés dans la religion catholique: L'aîné Jacques-Jean (1755-1817) héritera de la propriété et deviendra une personnalité nationale. [Une succincte biographie figure à la suite]. En 1802 il épouse Sophie Daru (1771-1844) dont le père et le frère ont aussi une destinée nationale. Ils ont quatre enfants: Henry (1802-1886) Conseiller à Cour d'Appel de Paris, sans enfant, Gaston (1805-1826) lieutenant, mort à Metz à l'école d'officier, sans enfant, Sophie (1808-1896), sans enfant, et Charlotte-Clémentine (1811-1885), sans enfant.

Après la mort de Jacques-Jean Faget de Baure sa veuve et ses deux filles séjournèrent de plus en plus souvent à Baure. A la mort de leur mère, Charlotte et Sophie s'installèrent à Baure. Mlle Sophie est la dernière de la branche des Jacques-Jean Faget de Baure à habiter le

château. Sophie fut l'élève de l'artiste Pierre-Joseph Redouté (1759-1840) peintre spécialisé dans les plantes et les fleurs, notamment les roses dont de nombreuses planches sur vélin sont conservées au Muséum d'Histoire Naturelle. Il fut peintre du cabinet de Marie-Antoinette épouse de Louis XVI et peintre en fleurs de Joséphine et Marie-Louise les épouses successives de Napoléon. Mlle Sophie occupe ses loisirs en peignant des roses sur parchemin.

Il se dit qu'une chapelle votive, toujours debout, fut érigée par Mme Sophie de Baure en remerciement de la bonne fin de la reconstruction du pont en pierre, débutée le 30 août 1832, jusque-là le tablier était en bois. (ADPA : 1 J 61/38)

A la mort de Mlle Sophie, le domaine tombe dans l'escarcelle de sa cousine Caroline Ribeaux. En effet, Jacques-Jean Faget de Baure avait une sœur Jeanne. Elle



Pont de Baure.



Chapelle votive.

se maria le 6 février 1786 avec Jean-Baptiste Ribeaux, Abbé laïque d'Audirac et Seigneur de Poeydomenge, maire d'Orthez en 1783. Ils eurent six enfants. Caroline était la troisième, mais, comme ses deux frères aînés moururent sans postérité, Caroline hérite du domaine de Baure. Elle épouse M de Pons, colonel de cavalerie en 1815. Leur petit-fils Pierre-Arnaud de Pons (1860-1936) est cité comme propriétaire de Baure en 1899 sur le cadastre. On peut supposer qu'une fille de ce Pierre-Arnaud épouse un M de St Jarprié et que le couple aurait eu une fille Mlle de St Jarprié inscrite au cadastre comme propriétaire en 1943.

Les quatre enfants de Jacques-Jean Faget de Baure et Jeanne Capuran sont enterrés dans l'église de Ste Suzanne ou dans le mausolée où sont déposées les plaques mortuaires ainsi que celle de Pierre-Arnaud de Pons leur petit-neveu. Deux plaques font mémoire de Jacques et Sophie Faget de Baure certainement inhumés à Paris.

Le château, son parc, ses communs, son moulin, son pont, son portail sont classés « *Monuments Historiques* » depuis le 12 septembre 2005.

Sources :

Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (ADPA)

Alix Bastian : Actuellement Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine de la commune d'Oloron Ste Marie.

La maison noble de Baure : Mémoire de maîtrise 1998.

Merci au Docteur Bénichou et à son épouse pour leur accueil.



Moulin de Baure.

Jacques-Jean Faget de Baure

La famille Faget, originaire d'Orthez, se divise en plusieurs branches en Béarn et au-delà. On trouve trace « *en 1578 du mariage de Jean de Faget d'Orthès, cordonnier, demeurant à Pau avec Bernade de Laugard* ».

Jacques-Jean Faget naît à Orthez, quartier des Soarns, maison Esloyas, le 30 octobre 1755, sous Louis XV. Il ne se doutait pas qu'il traverserait les époques de Louis XVI, de la Révolution, du 1^{er} Empire et de Louis XVIII. Son père Pierre (II) de Faget, déjà seigneur de Herrère par héritage de son père Pierre (I) de Faget achète en 1759 le domaine de Baure. Pierre (II) est considéré comme « *bourgeois de Paris y demeurant rue St Honoré, paroisse St Roch* ».

A 14 ans, son fils, Jacques-Jean Faget a terminé ses études de philosophie au collège des Oratoriens de Juilly. Il s'engage dans des études de droit à Paris, comme ses grand-père et père. A 21 ans, il obtient la charge d'Avocat Général au Parlement de Navarre. Très attaché au Béarn, il consacre une partie de son temps à réunir des documents concernant l'histoire de son pays natal. En 1780, à la mort de son père il devient noble Faget de Baure, seigneur de Hérrère.

La Révolution survient. Il est démis de ses fonctions. Une partie de ses écrits est confisquée. Pendant la Terreur (1793-94) il est enfermé au château de Bayonne puis en celui de Lourdes où il tombe malade. Il raconte qu'une noble femme le secourait et lui portait des tasses de bouillon chaque soir. La journée du 9 thermidor (27/7/94) met fin à la Terreur et libère le seigneur qui échappe à la guillotine.

Il se rend à Orthez chez sa sœur Mme de Ribeaux pour se refaire une santé, n'ayant pas de poste il veut reprendre ses travaux sur l'histoire de Béarn. Sa sœur Jeanne lui avoue que « *redoutant la visite des révolutionnaires après son arrestation* », elle a tout brûlé! Dépité, il se rend chez son ami de toujours M de Laussat à Bernadets, auteur de « *La société béarnaise au 18^{ème} siècle* ». Jacques-Jean lui conte la mésaventure de ses chers écrits. Son ami le conduit dans sa bibliothèque et lui montre 4 volumes reliés: « *ton manuscrit, le voilà !* » Dès l'arrestation de son ami, M de Laussat était venu à Orthez pour faire une copie de tous ses écrits historiques. Durant plusieurs années, privé de charge, il séjourne à Baure, continue ses recherches historiques, travaille à son projet de livre et s'adonne à la poésie...

Nous voilà sous Bonaparte. Le 3 février 1802, Jacques-Jean de Faget de Baure épouse, à Paris, Mlle Sophie Daru, sœur du Comte de Daru éminente personnalité qui fut ministre de la guerre et membre de l'Académie Française entre autres et dont le père occupa des charges importantes dans la magistrature.

En 1809, Napoléon 1^{er} nomme notre homme, Rapporteur du Conseil Contentieux de sa Maison. L'année suivante il est député des Basses-Pyrénées au Corps Législatif. En 1811 il est nommé Président de la Cour (de justice) Impériale à Paris et fait Officier de la Légion d'Honneur. Toutes ces honorabilités ne l'empêcheront pas de voter la déchéance de l'Empereur le 7 avril 1814.

Sa grande réputation de juriste fera qu'il participe à toutes les commissions importantes sous le règne de Louis XVIII (1814-1821). Conseiller de l'Université, le roi le confirme dans son titre de président de la Cour (de justice devenue) Royale à Paris. Elu député le 22 août 1815 des Basses-Pyrénées il siège comme Vice-président de la Chambre des députés. Louis XVIII dissout cette Chambre dite « *introuvable* » mais Jacques Faget de Baure est réélu le 4 octobre 1816. Orthez lui fait un triomphe avec réception à l'entrée de la ville, banquet et bal à la mairie. Il siège comme 1^{er} Vice-président à la nouvelle Chambre des députés.

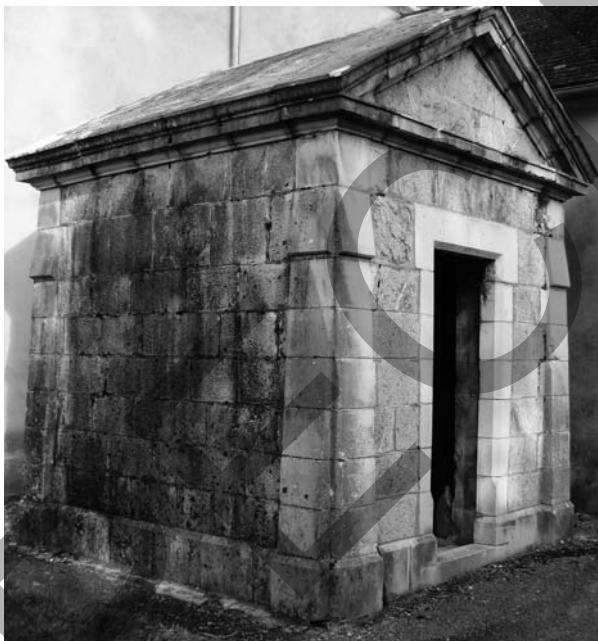
Début 1817, rapporteur de la loi sur la liberté de la presse avec censure il ne put en achever la lecture. Atteint d'une « *maladie cruelle* » il mourut à Paris le 30 décembre 1817 à 62 ans. Sa veuve lui survivra jusqu'en 1844.

Il nous laisse différents textes et deux ouvrages principaux : Histoire du Canal du Languedoc édité en 1805 et réédité en 2005 et Essais historiques sur le Béarn édité en 1818, par sa veuve aidée de son frère le Comte de Daru, à titre posthume.

La rue qui longe le tribunal de Pau et passe devant l'église St Jacques porte son nom.

A propos de Baure il écrit : « *J'ai passé des jours heureux dans cette antique maison qu'une colline semble couvrir, que des bois touffus cachent de leur ombre, et qu'un ruisseau sépare du reste de la terre. J'y ai trouvé le calme et la paix : quel autre bien pourrais-je demander aux hommes ? [...] je lui voue un souvenir ineffaçable* ».

Sources : Bulletins de 1902 et 1911 des bulletins de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau et du Béarn.



Mausolée des Faget de Baure.

